

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 10 septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène), ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stephane), PIGNATEL Agnès (pouvoir de M. GAMBAUDO Georges) ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien (pouvoir de M. PELLOUX Stephane), NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, HEMAR Dominique, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, MM. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stephane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane, GAMBAUDO Georges ayant donné pouvoir à Mme PIGNATEL Agnès, PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien et BEHETS Jan.

## Délibération n°2015/101

**OBJET : SERVICE ANNEXE SKI - SECTION SKI DE FOND  
SITES DE LARCHE ET ST- PAUL SUR UBAYE  
CONVENTION ENTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE  
DE L'UBAYE/ASSOCIATION NORDIC ALPES DU SUD  
A COMPTE DE LA SAISON HIVERNALE 2015/2016**

**VU** la Loi N° 85-30 du 09 Janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne et notamment ses articles 81 à 84,

**VU** l'Article L2333-81 du Code des Collectivités

**VU** la délibération du conseil de communauté en date du 27/06/05 décidant de l'adhésion, de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye », en tant que membre actif à l'association Hautes Alpes Ski de Fond, depuis le 05/02/2015 Nordic Alpes du Sud

**CONSIDERANT** que l'Association Nordic Alpes du Sud, en application des dispositions susvisées de la Loi N° 85-30 du 09 Janvier 1985 est chargée de contribuer sur le territoire du département à toutes actions propres à faciliter la pratique du ski de fond et notamment le développement des équipements, la coordination des actions de promotion du montant des redevances.

**VU** le projet de convention entre la Communauté et l'Association Nordic Alpes du Sud établi à cet effet, à compter de la saison 2015/2016, au terme de laquelle les engagements des deux parties consistent :

.pour la Communauté à reverser à l'Association **15 %** du produit des redevances encaissées,

.pour l'Association à éditer les titres d'accès au site et à assurer la promotion des sites

Le Conseil de Communauté,  
Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents

**-APPROUVE** les termes de cette convention,

**-AUTORISE** le Président à procéder à sa signature,

**-S'ENGAGE** à inscrire au Budget Annexe Ski 2016 – Section Fonctionnement – Chapitre 011 – Article 6228 - les crédits nécessaires au paiement de la cotisation prévue à l'article 4 de la convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme



Le Président,  
M. Jacques MARTIN.